

Le lun. 9 nov. 2020 à 18:53, Jean-Pierre ODION <jean-pierre.odion@sfr.fr> a écrit :

Madame,

La Communauté de Communes nous a adressé, comme au Docteur MARRON, une lettre recommandée avec AR au sujet de la fuite d'eau. Vous avez probablement reçu la même.

Si tel est le cas, les 3 lots actuels ont donc un mois maintenant pour faire les travaux. Vous trouverez ci-joint un devis de l'entreprise STPG de Biviers pour un montant TTC de 1 950 €. C'est moins que ce que j'annonçais dans le courriel du 5 octobre. Mais à ce devis, il faut ajouter la pose d'un regard (2 110 € HT) au niveau du raccordement sur la voirie communale pour que le service des eaux puisse poser un compteur de façon à pouvoir nous facturer ultérieurement l'eau perdue si une nouvelle fuite survenait. Ce regard a été demandé par Monsieur MARTORELL (Chargé de prescriptions et contrôles à la Direction Eau et Assainissement à la Communauté de Communes, tel. 04 76 99 09 23)

Dans ces conditions, notre maître d'œuvre nous conseille, eu égard à l'âge de la conduite, de la remplacer par une conduite neuve en matière plastique PEHD. Le devis à diviser par 3 se monte à environ 15 600 € HT auquel il faudra ajouter le compteur général (devis en attente) et auquel s'ajoute le branchement individuel, soit 1 120 € HT par lot. Nous prenons à notre charge le coût des études de maîtrise d'œuvre de conception et de suivi du chantier.

Évidemment si vous acceptez de remplacer la conduite d'eau, la réparation n'est plus à faire.

Nous sommes assez motivés pour le remplacement de cette conduite pour la tranquillité des futurs habitants de notre lotissement et attendons également la position du Docteur MARRON.

Si vous ne souhaitez pas la remplacer, nous prendrons notre part dans la réparation de la fuite. Mais si nous réalisons seuls une nouvelle adduction d'eau jusqu'à la route pour notre lotissement, nous ne participerons plus aux frais d'entretien de la conduite actuelle en fonte qui restera à votre seule charge. Le "nous" s'entendant tant pour l'indivision Odion actuelle que les futurs propriétaires des lots. Toutefois, vous pourrez toujours prendre contact avec eux pour négocier un raccordement ultérieur sur cette conduite neuve (sous réserve que le diamètre le permette).

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Une réponse sous huitaine nous obligerait.

Salutations distinguées.

Jean-Pierre ODION

P.S. : ENEDIS (ex-EdF) réalisera des travaux sur le chemin, depuis les boîtes aux lettres jusqu'à l'entrée de notre lotissement à compter du 7 décembre environ. L'accès à votre propriété pourra être légèrement perturbé.